

Contexte

professionnel

Cette formation continue (Maintien et Actualisation des Compétences) s'inscrit dans le cadre du recyclage obligatoire permettant le renouvellement des demandes de Cartes Professionnelles des employés des métiers de la sécurité privée

Formations liées

MAC SST
TFP APS

Contact

Mme. Laurence GILABERT

Responsable pédagogique

Tel : 05.61.40.21.70

Mail : secretariat2@prosforma-france.fr

Planning

Nous contacter

PROSFORMA SÉCURITÉ

82 route de Bayonne
31300 TOULOUSE

S.A.R.L. au capital de 7625,00 € - SIRET :
483 705 612 000 32 – Code APE 8559A
Enregistrée sous le numéro 76 310870231

Cet enregistrement ne vaut pas agrément
de l'Etat

Numéro d'autorisation d'exercice CNAPS :
FOR-031-2028-12-04-20230587293

Agrément Préfectoral SSIAP n°011

Objectif

- Maintenir et actualiser les compétences d'agent de prévention et de sécurité
- Mettre à jour sa pratique professionnelle au regard de l'évolution réglementaire et technique
- Renouveler la validité de sa carte professionnelle délivrée par le CNAPS

Contenu de la formation

- *Module 1 : CADRE JURIDIQUE D'INTERVENTION DE L'AGENT PRIVE DE SECURITE*
- *Module 2 : COMPETENCES OPERATIONNELLES GENERALES*
- *Module 3 : COMPETENCES OPERATIONNELLES SPECIFIQUES : PREVENTION DES RISQUES TERRORISTES*
- *Module 4 : PRINCIPES DE LA REPUBLIQUE*

Formateurs

- PROSFORMA SÉCURITÉ dispose de formateurs experts dans leur domaine, pouvant assurer la totalité de la formation MAC APS.
- *Monsieur Moussa ZAROU (réfèrent handicap) – Monsieur Pascal BLATT*

Public et Pré-requis

- Détenir une carte professionnelle en cours de validité permettant d'exercer dans les activités de surveillance humaine ou de surveillance par des systèmes électroniques de sécurité ou gardiennage
- Détenir une autorisation préalable délivrée par le CNAPS en cas de Carte Professionnelle périmée

Nombre de stagiaires

- 10 participants maximum

Durée de la formation

- 27 heures de cours en présentiel

Tarif

- 430 euros

Evaluation/Validation

- Le stage est précédé d'une évaluation pédagogique individualisée portant sur les connaissances du stagiaire (dix questions à réponse courte) Arrêté du 27 février 2017 relatif à la formation continue des agents privés de sécurité